

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION ET DES CONGOLAIS
DE L'ETRANGER**

Décret n° 2020-364 du 16 septembre 2020 portant ratification du
protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement
panafricain

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 45-2020 du 16 septembre 2020 autorisant la ratification du
protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement
panafricain ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres
du Gouvernement,

Décrète :

Article premier : Est ratifié le protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine
relatif au Parlement panafricain, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la
République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 2020

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de
l'étranger,

Jean Claude GAKOSSO